



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 30621

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur de lui indiquer quel est, pour chaque département, le nombre total d'employés municipaux pour 1 000 habitants (employés des communes et employés de groupements de communes). Le cas échéant, elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures incitatives pour éviter que dans certains secteurs géographiques les municipalités n'embauchent des effectifs pléthoriques d'employés municipaux dont le coût pèse sur les impôts locaux des habitants et réduit de plus les capacités d'autofinancement des collectivités locales.

Texte de la réponse

Pour chaque département, le nombre d'agents pour 1 000 habitants employés par les communes et les groupements de communes est indiqué dans le tableau ci-dessous. La prise de mesures incitatives destinées à réduire dans certains cas les effectifs communaux méconnaîtrait le principe de libre administration des collectivités locales lesquelles sont maîtresses dans le recrutement et la gestion de leurs personnels. (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30621

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3240

Réponse publiée le : 16 août 1999, page 4962

Erratum de la réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5421